

Compte rendu du conseil de quartier Auteuil Sud 28 03 2019

Début de la réunion : 19h15

Lieu : école élémentaire d'application Murat (164, boulevard Murat)

Intervenants

David ALPHAND, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du maire en charge du quartier Auteuil Sud

Véronique BALDINI, Adjointe au maire chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable

Valérie BROS-KHOURY, Adjointe au maire chargée des finances et de l'urbanisme

Vincent GOSSARD, Directeur de cabinet du maire du 16^{ème} arrondissement

Jacques DE MOUSTIER, Directeur développement, environnement et foncier de la société CEMEX Granulats

Philippe HერიARD, CEMEX Granulats

Nicolas MOUYON, Directeur de l'Agence Paris-Seine pour Ports de Paris

Florence LATOURNERIE, Adjointe au chef de section Direction de la Voierie et des Déplacements (DVD) pour le 15^{ème} et le 16^{ème} arrondissement

Maxime DERVIN, Chef de section Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) du 16^{ème} arrondissement

Échanges

M. ALPHAND : A eu l'occasion de beaucoup échanger avec les habitants, notamment sur la problématique du quai Saint-Exupéry. Y est constaté un surcroît de nuisances ces dernières semaines, d'où la nécessité de la présente réunion, afin de faire le point et de permettre aux acteurs de présenter leurs projets et leurs solutions. Les habitants se plaignent majoritairement de la qualité

de l'air et de la pollution constante, qui impacte notamment les écoles (Murat et nouvellement Erlanger) et les enfants.

M. MOUYON : Ports de Paris est gestionnaire du domaine fluvial et des berges sur le 16^{ème}. L'établissement loue des emplacements pour des entreprises ou des associations. Deux entreprises sont installées de manière pérenne sur le site : CEMEX et Point P. D'autres sociétés utilisent, quant à elles, le site de manière ponctuelle. On peut effectivement déplorer un problème important de salissure et de poussières, dont la société CEMEX doit répondre. C'est pourquoi Ports de Paris et CEMEX sont présents ce soir, afin d'échanger avec les habitants et de les écouter. Ce sera l'occasion de parler des mesures prises, et de celles qui vont l'être.

M. DE MOUSTIER : Est conscient du problème. CEMEX est un producteur de béton prêt à l'emploi et de granulats. Le transport de matériaux nécessite un important trafic fluvial. La société occupe le site du Point du Jour depuis 40 ans, et le site est vieillissant. Il y a eu une hausse de l'activité ces dernières années, et il est nécessaire que le site soit modifié, afin d'être plus opérationnel et moins impactant pour le quartier. Plus de 340 000 tonnes de matériaux sont sorties de Paris en 2018 par ce site. Les travaux du Grand Paris ont provoqué une hausse de l'activité l'année dernière. La Mairie du 16^{ème} et Ports de Paris font remonter les doléances des habitants.

Deux brumisateurs ont été mis en place pour lutter contre la poussière. L'état de la voirie du quai haut est inquiétant. De plus, le site étant ancien, il n'est actuellement pas possible d'y organiser le lavage des camions.

Les Habitants : Pourquoi les nuisances n'ont-elles pas été considérées plus tôt ? Des enfants ont dû quitter l'école Murat à cause des risques sanitaires. Il y a atteinte à la fois à l'environnement et à la santé. Les entreprises sont à proximité d'écoles maternelles et élémentaires, ainsi que de crèches. Ces enfants risquent d'avoir des cancers dans l'avenir. Les camions, censés être bâchés, ne le sont jamais.

Mme SOULIMANI (Conseillère de quartier Auteuil Sud, collègue Habitants) : On a constaté une hausse des nuisances ces quatre dernières années, ainsi qu'une baisse de la qualité de l'air. Elle a pu déménager, mais sait que tous n'ont pas cette possibilité. Les riverains souhaiteraient être autour de la table sur ces sujets, et que des échanges constructifs se fassent. Les nuisances opérées par le site sont médicalement reconnues, il n'est pas possible d'ouvrir la fenêtre de chez soi plus d'un quart d'heure, et certains enfants sont sujets à des crises d'asthme. Les haut-parleurs font également un bruit infernal, constamment. Les habitants doivent être les premiers concernés lors des discussions.

Un Habitant : Qui signe le contrat avec les bétonniers ? Le déménagement de la société avait déjà été demandé il y a 35 ans. Combien d'années dure un contrat ?

Un Habitant : Sous peu il y aura un accident quai Louis Blériot, à cause de la vitesse des voitures et de l'important trafic des camions. Il faut installer des ralentisseurs.

Un Habitant : Le contrat obéit à quelle législation ? Quelle autorité de contrôle surveille le site et ses pratiques ? La Ville de Paris a-t-elle une responsabilité ? Le préfet avait été annoncé ce soir, mais il n'est pas venu.

Une Habitante : S'est rendue sur le site l'an passé, et après discussions il en était ressorti que les brumisateurs pourraient être une solution. Cette hypothèse s'est avérée fautive, et l'installation des brumisateurs n'a pas résolu le problème, c'est une solution insuffisante. CEMEX est assez proactif sur ces questions, et elle les remercie de leur présence. Elle regrette l'absence de Point P. Il y a également un problème de nettoyage : la voie est boueuse et glissante, et les camions laveurs ne passent pas le week-end, or c'est à ce moment de la semaine que les cyclistes et les familles sont les plus nombreux.

M. MOUYON : Ports de Paris a une vocation de développement du trafic fluvial, et donc les entreprises sont accueillies sur le site dans cet objectif. La durée des contrats est variable. CEMEX et Point P ont renouvelé leurs contrats pour 20 ans, et il y a dans ces contrats une exigence de réaménagement total des sites. Point P s'est engagé à faire un nouveau site en aval du port qui ressemblera à celui de Javel bas. Ce sont Ports de Paris et les entreprises qui signent les contrats. Port de Paris est un établissement public, dont le Comité d'Administration est composé de représentants des collectivités territoriales, de représentants de l'État, de spécialistes et d'associations.

Des Habitants : Font remarquer qu'il y a un problème de représentation : il n'y a pas de riverains ni de citoyens non-qualifiés dans ce Comité. Ils souhaitent également savoir qui exactement signe les contrats. Ils demandent également la date du renouvellement du contrat pour 20 ans.

M. MOUYON : Les contrats sont signés par la Directrice Générale de Ports de Paris. Le contrat était en négociation pendant 4 ans, il a été renouvelé l'an dernier.

Un Habitant : Souhaite des réponses simples aux questions. Les intervenants ont-ils des enfants et, si oui, les mettraient-ils à cette école ?

M. DE MOUSTIER : N'a pas d'enfant, mais connaît au quotidien des conditions de vie similaires.

Une Habitante : Demande à M. ALPHAND si les habitants ont une option juridique.

M. ALPHAND : La Mairie du 16^{ème} n'est pas la Mairie de Paris, elle n'a pas l'expertise pour savoir quelle est la réglementation dans un domaine aussi particulier et n'est pas dans la boucle des négociations des contrats de renouvellement. Sur de tels sujets, la Mairie du 16^{ème} a malheureusement bien souvent le même niveau d'information (insuffisant) que les citoyens.

Un Habitant : Une étude sur la pollution doit être faite par un organisme indépendant.

Une Habitante : Lorsqu'elle a rencontré les sociétés l'an passé, ils lui ont dit que la Mairie du 16^{ème} n'avait émis aucune objection.

M. DE MOUSTIER : Le contrat signé respecte des conditions d'établissement strictes. L'installation est classée protection de l'environnement sous régime déclaratif. Les services de la Direction de l'environnement surveillent le site, et ils dépendent du préfet de région. Le régime déclaratif ne prévoit pas de concertation, et il aurait été possible sous ce régime d'étendre le site sur une surface trois fois supérieure à l'actuelle. Le projet de Ports de Paris vise à une requalification globale du site, respectueuse des impacts environnementaux. Le permis de construire va être déposé à la mairie du 16^{ème} dans les semaines à venir.

Une Habitante : Il y avait une interdiction de circulation des poids lourds rue Daumier à l'époque, et plus maintenant. La pollution dans la rue est telle que des habitants ne souhaitent plus sortir de chez eux. Ce sont les habitants qui subissent l'extension de l'activité. Les habitants demandent la cessation totale des activités sur ce site.

M. DE MOUSTIER : Il y a eu une hausse des demandes ces cinq dernières années. Il y a du côté de la société CEMEX une volonté de baisser le tonnage transitant par le port. Une implantation au sein du port de Gennevilliers va être conduite. Cela permettra de délester progressivement le port du Point du Jour.

M. GOSSARD : La Mairie du 16^{ème} n'a pas à sa charge la Seine et les berges, c'est l'État qui gère directement ces zones. Le Plan Local d'Urbanisme prévoit que le périmètre concerné soit une zone industrielle. La mairie du 16^{ème} relaye les remontées des habitants. Elle a des objections à émettre, et a toujours demandé à ce que les projets soient le moins nuisibles possible pour les habitants. C'est précisément dans un souci de dialogue et d'écoute que le Préfet de Région et la Secrétaire Générale de la Ville de Paris étaient invités ce soir, mais ils n'ont pas pu se libérer.

Mme BROS-KHOURY : Quand la Mairie du 16^{ème} a vu Ports de Paris en 2018, elle a émis des objections : elle demandait notamment la réduction des activités. Le permis de construire qui va être déposé ne dépend pas juridiquement de la Mairie du 16^{ème}, cette dernière n'a qu'un avis consultatif. Il n'est pas cohérent de faire des zones industrielles en ville. Par contre, le déplacement vers Gennevilliers est intéressant, car le port est parfait pour ça, loin des habitations. Il faut également réduire la circulation des camions et élaborer des itinéraires alternatifs.

Un Habitant : Habite plus loin sur le Pont Mirabeau et remarque qu'une nouvelle centrale Lafarge va s'installer dans le 15^{ème}. Les habitants du secteur Mirabeau subissent les barges juste en dessous de leurs fenêtres, et cet habitant est présent pour soutenir les riverains du Point du Jour, car ils connaissent une problématique similaire à celle de Mirabeau. La centrale CEMEX est la plus grande centrale sur eau de France. Des discussions sont en cours depuis 2014, et rien n'a été fait. L'ancien maire n'a jamais exposé ce problème dans ses communiqués. La Mairie du 16^{ème} n'est pas impuissante, et elle pourrait mener des actions publiques. Avoir une zone industrielle au cœur de l'endroit le plus urbanisé de France, c'est une aberration. En Angleterre, c'est différent.

M. DE MOUSTIER : CEMEX est aussi implanté au cœur de Londres, ce n'est donc pas si différent. Il y a une demande, et il faut y répondre. Les problématiques sont connues et les acteurs réfléchissent à des solutions.

Une Habitante : Les intérêts économiques de CEMEX ne concernent pas les habitants. La santé est plus importante, notamment celle des enfants. Il y a un désespoir chez beaucoup d'habitants à l'idée que leurs enfants risquent plus tard de développer des cancers.

M. MOUYON : Ports de Paris est en partenariat avec Airparif. Il est possible de lancer une étude sur la qualité de l'air.

Mme SOULIMANI : Les riverains souhaitent des échanges constructifs, et elle remercie donc les acteurs de leur présence. Elle constate qu'actuellement aucune solution concrète n'a été pensée pour les riverains. Ces derniers ne souhaitent pas être seulement écoutés, mais ils souhaitent également participer et co-construire les décisions. Les habitants ont suffisamment d'éléments factuels pour lancer une procédure judiciaire. Une étude sur la qualité de l'air n'est pas suffisante, il faut des actions concrètes impactant positivement la santé des habitants.

M. ALPHAND : Comment une entreprise comme CEMEX aborde-t-elle la question de la sécurité sanitaire ? Comment assume-t-elle sa responsabilité sociale et environnementale ?

M. DE MOUSTIER : Des relevés de poussière ont été faits sur le site du Point du Jour. Les résultats seront transmis à la Mairie du 16^{ème} et au Conseil de quartier. Une étude avec Airparif est en discussion depuis un moment.

M. ALPHAND : Qui donne le top départ pour lancer cette étude ?

M. MOUYON : Ports de Paris peut donner le départ. Il s'engage à faire cette étude, et les résultats seront connus pour l'été.

M. ALPHAND : Il est important d'avoir un diagnostic fait par une autorité indépendante.

Une Habitante : Comment est-il possible de renouveler le contrat sans faire cette étude au préalable ?

M. MOUYON : Il n'est pas obligatoire de faire l'étude pour signer le contrat, c'est une demande supplémentaire.

Une Habitante : Il est dit que l'État avait la gestion du site. Quel ministère a autorité ?

M. MOUYON : Ports de Paris est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement.

Une Habitante : Qui dirige Airparif ? Quels sont ses liens ? Est-ce un organisme indépendant ?

M. MOUYON : Airparif est un organisme neutre qui travaille sur toute l'Île de France, c'est une association. Tous les détails sont sur internet.

Une Habitante : M. MOUYON a dit être partenaire d'Airparif

M. MOUYON : Ports de Paris en est membre en effet.

Des Habitants : L'indépendance d'Airparif ne semble pas établie.

M. HერიARD : Les membres d'Airparif proviennent de 4 collèges : représentants de l'État / représentants des collectivités territoriales d'Île-de-France / acteurs économiques du territoire / associations et personnalités qualifiées.

M. DE MOUSTIER : Airparif est l'acteur le plus neutre qui soit, et cela n'est plus à prouver. CEMEX vise à baisser son activité, et celle-ci a déjà diminué de 10 % par rapport à l'année passée. S'organise avec Ports de Paris un délestage de l'activité vers Boulogne. Le projet d'avenir du site sera soumis à la Mairie de Paris, avec avis consultatif de la Mairie du 16^{ème}.

Présente le futur projet d'aménagement du site, visant à créer une alternative de circulation pour les camions, afin qu'ils rejoignent directement le périphérique, sans passer par le boulevard Murat ni la rue Daumier. Environ 70 % du trafic de camions passera par ce nouvel itinéraire. Les travaux dureront 6 mois. Un système de lavage des camions sera aussi installé sur le site.

Une Habitante : Le problème va être déplacé Porte de Saint-Cloud donc.

M. DE MOUSTIER : Comprend que les habitants réclament la fermeture du site, mais cela ne se fera pas. Au mieux, une baisse de l'activité peut être faite.

Mme CARDOT (Directrice de l'école élémentaire d'application Murat) : Où auront lieu exactement les travaux ? Devant l'école ?

M. DE MOUSTIER : Ne connaît pas le nom exact de la rue, les travaux auront lieu côté quai. Lorsqu'on arrive au niveau du périphérique, c'est la sortie au niveau du deuxième feu. Les revêtements et les réseaux sur le port vont être revus. Tout le quai sera mis à nu. CEMEX occupe toute la partie amont du quai. Les matériaux seront

stockés dans de grands casiers équipés de brumisateurs. 6 brumisateurs sont prévus. Pour le moment il y en a 2, dont un ne donne pas satisfaction et va être remplacé.

Une Habitante : Le brumisateur n'est surtout jamais activé, c'est ça le problème.

M. DE MOUSTIER : Cela va être vérifié, et il sera demandé à ce que le brumisateur fonctionne plus souvent. Le lavage intégral des camions va également être mis en place.

Un Habitant : Le 7 février dernier, Edouard Philippe, le Premier Ministre, a affirmé vouloir faire de l'axe Paris-Le Havre un grand axe économique. Il souhaite accroître le trafic circulant sur cet axe. Le projet présenté aujourd'hui obéit-il à cette dynamique ?

M. MOUYON : Il y a en effet une volonté de faire de l'axe Seine un axe majeur de développement économique. Ports de Paris a des plateformes multimodales, comme celle de Gennevilliers notamment, qui pourront accueillir les nouvelles activités. Les ports situés dans Paris sont maintenus pour accompagner le Grand Paris, qui va être un chantier colossal, mais il est souhaité qu'ils s'inscrivent bien dans le paysage urbain. Leur insertion locale est primordiale.

Un Habitant : Quel va être le trafic après les travaux ?

M. DE MOUSTIER : Il y a déjà une réduction du trafic qui est en cours, et l'objectif est de déporter définitivement une partie du trafic restant vers d'autres sites.

Un Habitant : Point P à Javel bas a de très bonnes installations, conçues afin de respecter la tranquillité des riverains. Pulvériser des gravats ne peut pas être une activité urbaine. Les habitants ne s'opposent pas à toute activité, mais considèrent que certaines n'ont pas leur place au sein de la ville.

Une Habitante : Il faudrait parler de la propreté. Il manque des corbeilles de rue quai Louis Blériot.

M. DERVIN : Les corbeilles quai Louis Blériot vont être réinstallées, c'est en cours. La Division de la Propreté du 16^{ème} a en charge le nettoyage des trottoirs, mais pas de la chaussée. Il y a un peu plus de 3 mois, un pic de saleté a été constaté sur le secteur Point du Jour, et la DPE a demandé des moyens supplémentaires. Ils ont été mis, mais semblent encore insuffisants.

Mme SOULIMANI : Une récente étude sortie par l'association « Respire » précise qu'un quart des écoles parisiennes sont au-dessus du seuil d'exposition à la pollution. Les riverains pourront-ils savoir quel est actuellement le taux d'exposition de l'école Murat ?

Une Habitante : Qui paye quoi ? Est-ce le contribuable qui paye le nettoyage ?

M. DE MOUSTIER : La balayeuse qui circule sur le secteur est uniquement financée par CEMEX. Elle passe trois fois par semaine et cela n'est pas suffisant. Il faudra passer tout le secteur au karcher afin d'évacuer définitivement les dépôts qui sont là depuis longtemps.

Une Habitante : La balayeuse ne fait que soulever la poussière.

M. DE MOUSTIER : Il est vrai que le nettoyage n'est pas adéquat, et CEMEX attend une autorisation de la voirie pour tout nettoyer au karcher.

M. DE MOUSTIER : CEMEX n'a pas de flotte en propre, et s'ils en avaient une, la société ferait bâcher ses camions. Mais aujourd'hui si un camion arrive non bâché, il repart non-bâché.

Des Habitants : CEMEX doit les refuser dans ce cas. Sinon CEMEX est complice.

M. DE MOUSTIER : Selon le droit du commerce, il n'est pas possible de refuser une livraison tant que le client n'est pas en infraction. Tous les camions sont pesés afin de ne pas être en surcharge.

M. ALPHAND : La conclusion n'est ce soir que temporaire, car le sujet est loin d'avoir été épuisé. Il remercie les intervenants et les citoyens présents. Il rappelle les engagements qui ont été pris au cours de cette réunion :

- le brumisateur défectueux va être remplacé ;
- l'activité du site doit baisser de 10% dès cette année ;
- des travaux vont être menés pour que les camions puissent atteindre directement le périphérique (sans emprunter le boulevard Murat ni la rue Daumier) ;
- le lavage des camions aura lieu sur le site même ;
- une étude indépendante sur la qualité de l'air sera conduite très prochainement et ses résultats en seront rendus publics.

Fin de séance : 21h